

« L'AVENIR SOCIAL DE LA CNP »

SAISON 2 — 19 AVRIL 2013

VENTE DE FONGEPAR

CNP Assurances a décidé le 13 décembre 2012 de procéder à la vente de FONGEPAR et au transfert automatique et collectif de l'ensemble des salariés CNP y exerçant.

Lors des différents comités d'entreprises, vos élus ont constaté, entre autre, l'existence de doublons, la perte d'éléments importants de rémunérations ...

Vos élus ont décidé d'ester en justice auprès du TGI pour faire reconnaître que ce transfert est une suppression pure et simple de postes au sein de CNP Assurances.

Par ailleurs, l'ensemble des organisations syndicales représentatives a décidé de solliciter la direction de CNP Assurances pour obtenir un véritable droit de retour pour les salariés travaillant actuellement à FONGEPAR à l'issue la période transitoire de transfert automatique (soit 15 mois).

Lors du CE du 10 avril 2013, Frédéric LAVENIR a proposé :

- un accès uniquement aux offres d'emplois CNP ouvertes en externe,
- de revenir avec un salaire et un statut aux conditions du poste,
- et le tout pendant une période de 12 mois à compter de la fin de la période de transition.

Les propositions de la direction n'ont pas recueilli un accueil favorable de la part des salariés concernés.

70% des salariés se sont mis en grève le 18 avril 2013 pour contester la « pseudo garantie » proposée par la direction générale de CNP Assurances !

Grande première à la CNP :

90% des grévistes sont des cadres (classes 5 à 7) !

Nos collègues ont eu le courage de venir réclamer à Frédéric LAVENIR, lors du CE du 18 avril 2013, la mise en place d'un véritable droit de retour si la structure en cours de création chez HUMANIS ne pouvait satisfaire aux attentes de ces personnes attachées à leurs clients, à leurs métiers...

Le directeur général de CNP assurances s'est engagé à leur apporter une réponse lors du CE du 23 avril 2013.

Nous, élus et organisations syndicales représentatives de CNP Assurances, soutenons nos collègues dans cette épreuve. Le droit au retour serait un réel gage donné par la direction et restaurerait la confiance et l'adhésion des salariés au projet porté par CNP Assurances et HUMANIS !

Une réponse sur le « droit de retour » est attendue lors du CE du 23 avril

